

# BILAN DE FORMATION LAPL POUR INTEGRER UNE FORMATION PPL

Cette fiche doit être archivée dans le livret de progression du pilote et conservée par l'ATO/DTO au minimum pendant 3 ans après la fin de la formation

## DESCRIPTION

### 1. OBJET DU BILAN

Évaluer le niveau du pilote pour définir à quel programme il peut continuer une formation PPL et proposer des exercices additionnels à réaliser (si nécessaire).

### 2. EXERCICES EN VOL

S'il le souhaite l'instructeur peut réaliser ce vol durant un programme de la formation LAPL. Il aura alors la liberté de rajouter les exercices qu'il jugera nécessaire pour effectuer le bilan de formation.

### 3. MÉTHODES DE FORMATION

Le vol sera précédé d'un briefing au sol pour évaluer les connaissances et le niveau du pilote. Il durera au minimum **20 minutes**.

<b>Pilote stagiaire :</b>	<b>Heures de vol en formation LAPL :</b>
<b>Nom du responsable pédagogique</b> (ou du FI désigné par ce dernier pour faire le bilan) :	

DÉTAILS DU VOL	DÉBRIEFING DU VOL
Date : Avion : Temps de vol : Programme de la formation (si applicable) :	
<b>Programme à partir duquel le pilote peut commencer une formation PPL :</b>	
<b>Exercices additionnels à faire</b> (si nécessaire) :	

Signature du Pilote :

Signature de l'instructeur :